Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201099-20251222-DELIB6221225-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 22/12/2025

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 18/12/2025.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE.
Absents : Michelle MENGUY, Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS), Cyril MENGUY.
Secrétaire de séance : Emmanuel FEINTE.

6- Gestion et tri des biodéchets

Certains élus ont rencontré en mairie la chargée de mission biodéchets-compostage de Guingamp Paimpol Agglomération au sujet du compostage sur la commune de Lanloup.

Suite à cette rencontre et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'installation d'un site de compostage dans la cour de la mairie.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.